RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

73000 Chambéry

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : MODÉRÉ
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : MODÉRÉ
FEU DE FORÊT	sur ma commune : EXISTANT
RADON	sur ma commune : MODÉRÉ

4 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ

RISQUES MINIERS

sur ma commune :

EXISTANT

Risque d'inondation sur Chambéry

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau**
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

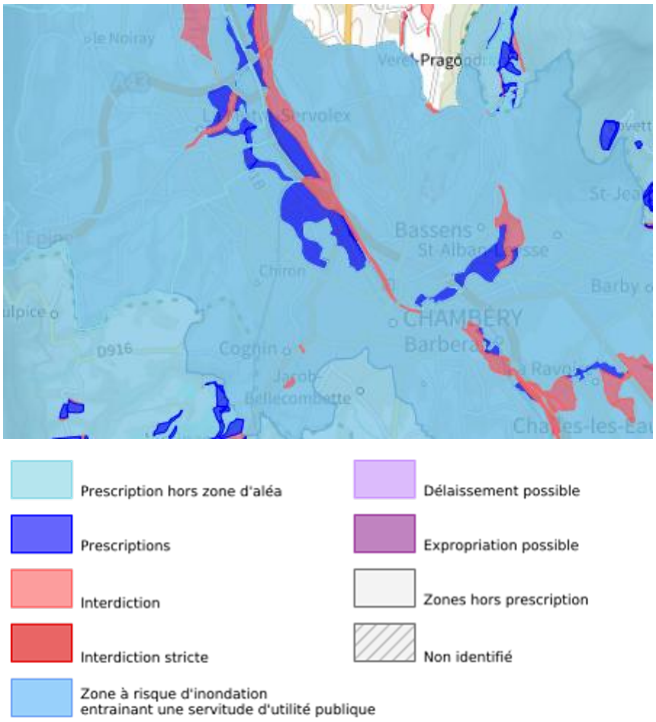

Informations détaillées :

PPRN : PPRi-Bassin Chambérien Révisant2 (73DDT20210003)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi-Bassin Chambérien Révisant2 a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 01 : Prescriptions hors zone d'aléa
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 13/05/2011
Date d'approbation : 07/12/2011
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'inondation sur Chambéry

PPRN : PPRi-Bassin Aixois (73PREF20050009)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi-Bassin Aixois a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 26/05/2005
Date d'approbation : 04/11/2011
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

TRI : TRI de Chambéry Aix les Bains

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 69DREAL20130005

AZI : Atlas des zones inondables du Tillet

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

DDRM : DDRM73

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau

8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1529936A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/07/2015	22/01/2016
INTE1525241A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/06/2015	29/10/2015
INTE1225668A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/12/2011	15/06/2012
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/12/1991	23/08/1992
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	24/05/1990
NOR19840215	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/11/1983	26/02/1984
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/1983	08/10/1983
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Chambéry

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

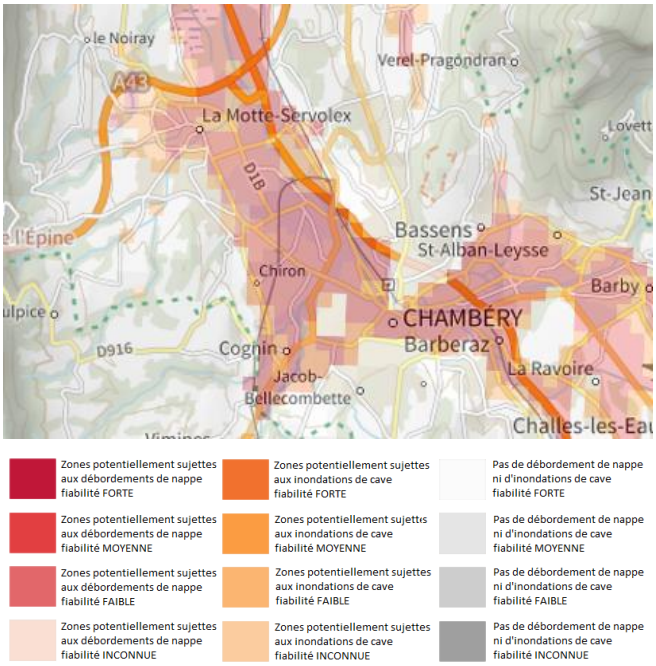

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Chambéry

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

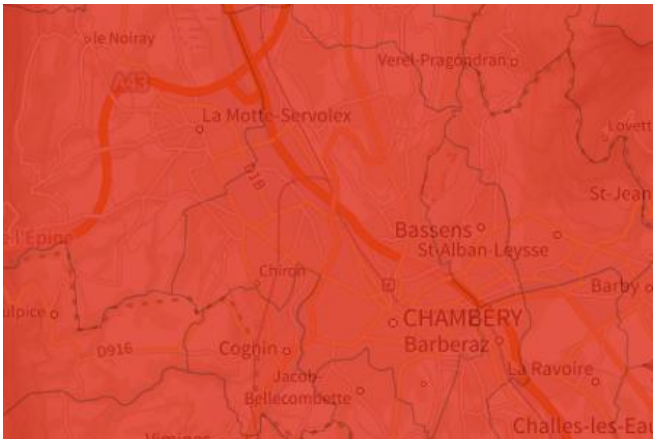

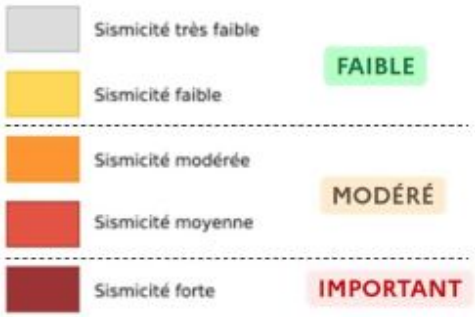

Informations détaillées :

DDRM : DDRM73

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **4/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

1 épisodes sismiques classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du

Risque de séisme sur Chambéry

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9600522A	Secousse Sismique	01/07/1996	20/12/1996

Risque de mouvements de terrain sur Chambéry

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

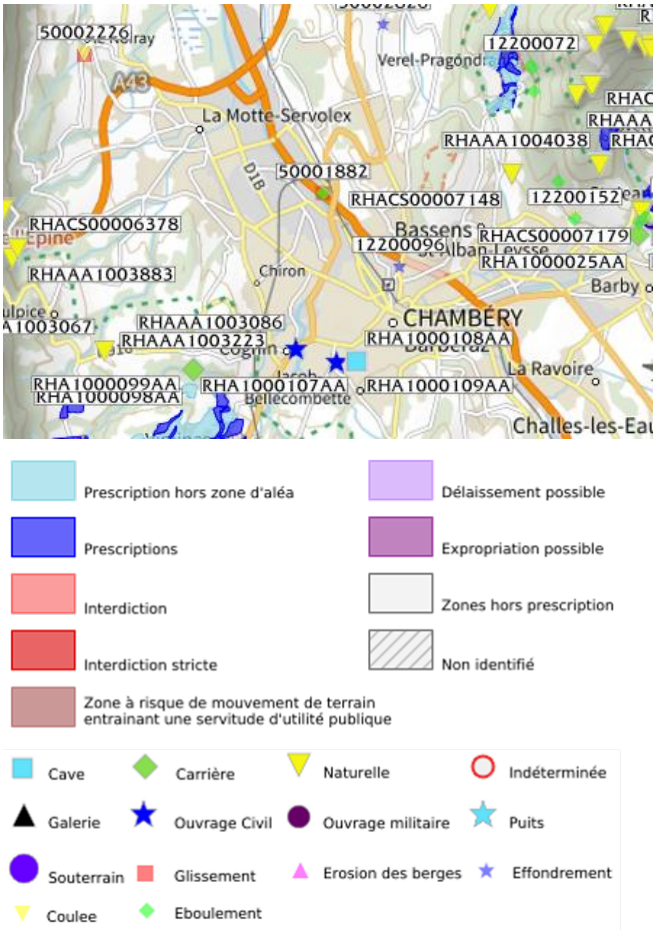

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Glissements de terrain.
  Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Informations détaillées :

DDRM : DDRM73

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Glissement de terrain

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19840215	Mouvement de Terrain	26/11/1983	26/02/1984

Risque de mouvements de terrain sur Chambéry

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Chambéry

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

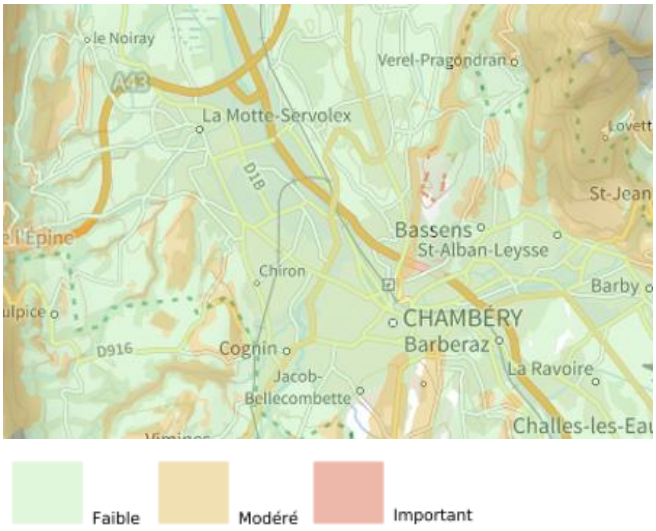

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/01/2022	03/05/2023

Risque de feu de forêt sur Chambéry

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

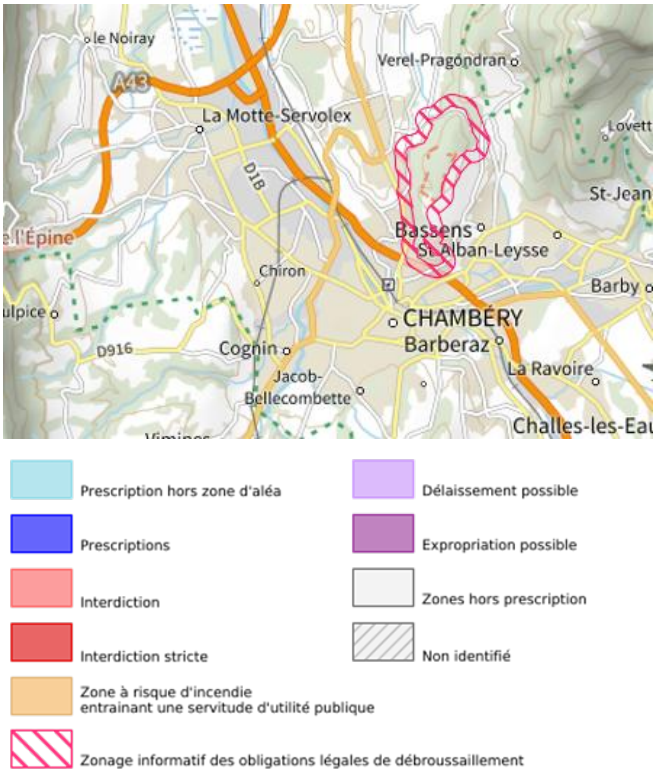

Informations détaillées :

OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillement (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.
Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillement.

DDRM : DDRM73

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Feu de forêt

Risque radon sur Chambéry

Risque sur la commune MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

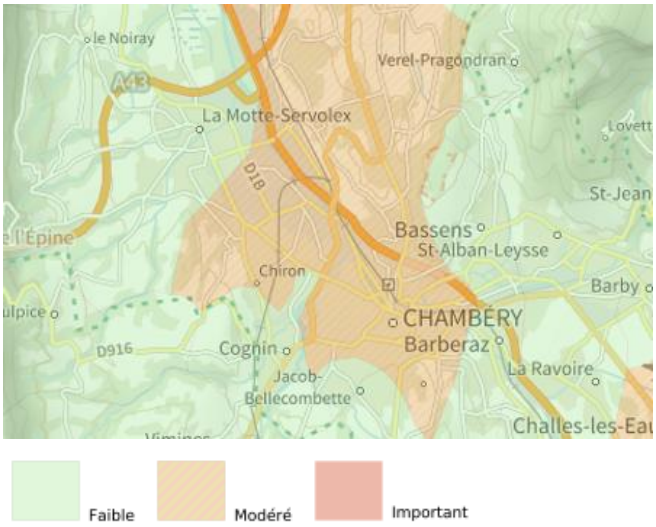

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Chambéry

Risque sur la commune CONCERNÉ

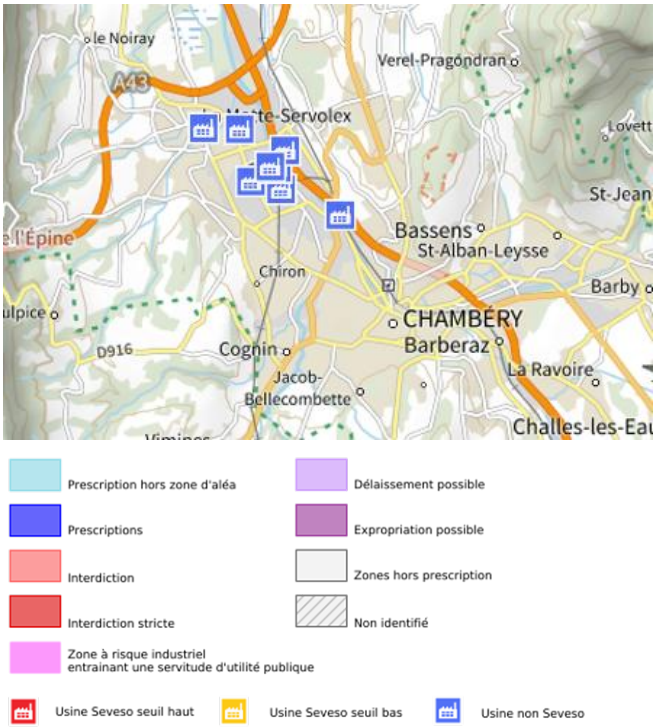

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 7 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

DDRM : DDRM73

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Risque industriel
Effet thermique

7 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
BHS SYNDICAT INTERHOSPITALIER DE SAVOIE	Non Seveso
SATM	Non Seveso
FYSOL SAS	Non Seveso
GRAND CHAMBERY	Non Seveso
TOTAL MARKETING FRANCE	Non Seveso
SCHAEFFLER FRANCE CHAMBERY	Non Seveso
HEF DURFERRIT	Non Seveso

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Chambéry

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Chambéry

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

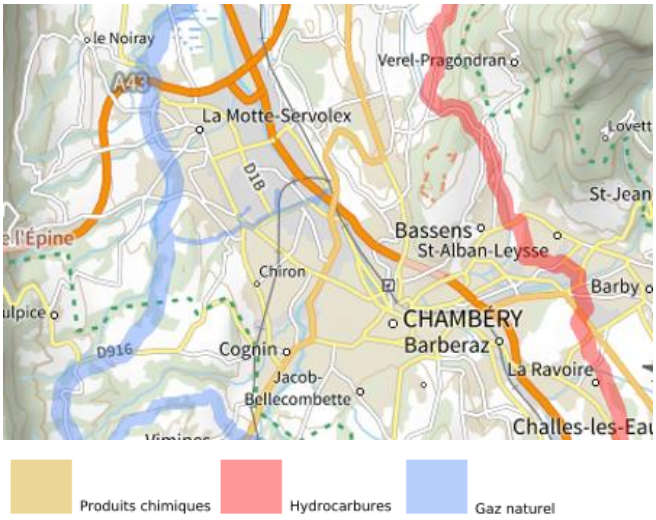

Risque de pollution des sols sur Chambéry

Risque sur la commune CONCERNÉ

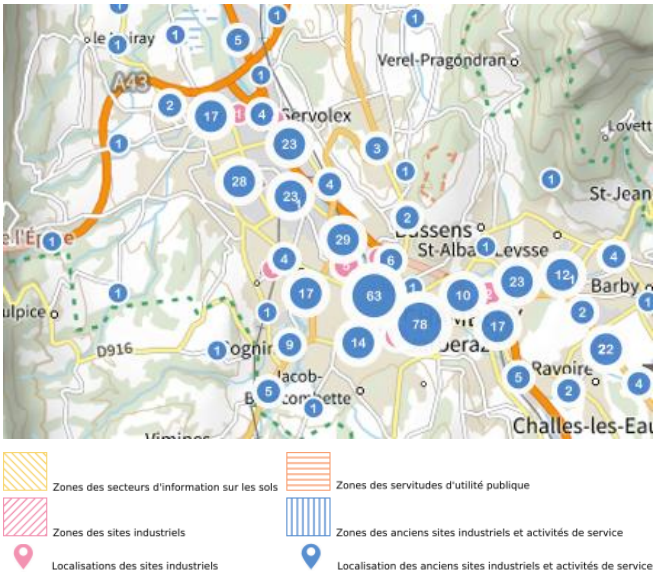

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 4 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
  L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 11 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 376 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Risque minier sur Chambéry

Risque sur la commune EXISTANT

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire plusieurs types de risques.
Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.
Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

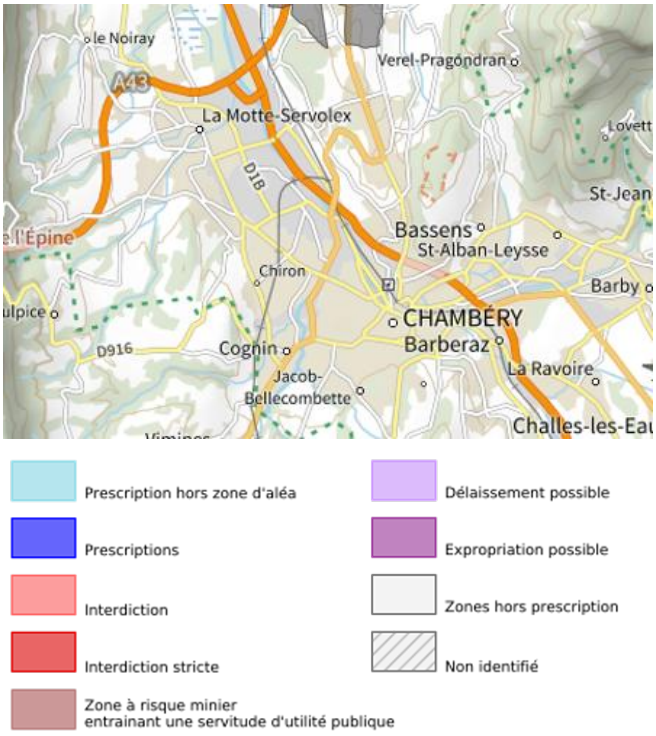

Informations détaillées :

DDRM : DDRM73

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Affaissement minier

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

3 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
12200096	Effondrement / Affaissement	
50001881	Glissement	BISSY RUISSEAU DU MERDERET
50001882	Chute de blocs / Eboulement	56 BD DU LEMENC

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

11 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000983401	PURFER - division FONLUPT	En cours
SSP001012301	SATM	En cours
SSP001126601	SNCF Technicentre Chambéry (Station de distribution de carburant)	En cours
SSP001139501	Saint Gobain Adfors (ex-VETROTEX)	En cours
SSP001144101	DELAGE ELECTROLISING	En cours
SSP001144401	FOSECO	En cours
SSP000063901	Ancienne usine à gaz	En cours
SSP000064101	Ancienne Usine à Gaz - La Calamine	En cours
SSP000063601	RUBANOX	En cours
SSP000587701	Concession Citroën	En cours
SSP000064801	Ancienne station service AS24	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

376 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4272143	SOCIETE GENERALE	En arrêt	
SSP4107358	OCV CHAMBERY FRANCE (USINE C)	En arrêt	
SSP4105699	OCV CHAMBERY FRANCE (USINE B)	En arrêt	
SSP4087989	SAINT GOBAIN TECHNICALS FABRICS	En arrêt	
SSP4077324	Imprimerie	Indéterminé	
SSP4077318	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4077317	Station-service	Indéterminé	
SSP4077315	Négociant en produits combustibles	Indéterminé	
SSP4077314	Garage avec tôlerie et station-service	Indéterminé	
SSP4077313	Hôtel avec desserte	Indéterminé	
SSP4077312	Atelier de rectification et mécanique	Indéterminé	
SSP4077311	Garage avec station-service	Indéterminé	
SSP4077310	Garage (avec cuve d'essence pour	Indéterminé	
SSP4077309	Atelier de mécanique avec desserte de	Indéterminé	
SSP4077307	Fabrication d'asphalte	En arrêt	
SSP4077306	Fabrication d'asphalte	Indéterminé	
SSP4077304	Menuiserie et ébénisterie	Indéterminé	
SSP4077300	DLI	Indéterminé	
SSP4077299	Atelier de mécanique, menuiserie avec	Indéterminé	
SSP4077298	Atelier de chauffage central, petite	Indéterminé	
SSP4077297	Laverie automatique	Indéterminé	
SSP4077296	Réparation de cycles et motos avec	Indéterminé	
SSP4077295	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077294	Desserte	Indéterminé	
SSP4077293	Desserte	Indéterminé	
SSP4077292	Desserte	Indéterminé	
SSP4077291	Dépôt de mazout	Indéterminé	
SSP4077290	Atelier de réparation de pièces	En arrêt	
SSP4077289	Atelier de fabrication des émulsions de	Indéterminé	
SSP4077288	Atelier de petite mécanique automobile	Indéterminé	
SSP4077287	Atelier réparation de radiateurs autos	Indéterminé	
SSP4077286	Desserte	Indéterminé	
SSP4077285	Atelier de décolletage	En arrêt	
SSP4077284	Desserte	Indéterminé	
SSP4077283	Atelier de forge	Indéterminé	
SSP4077277	Desserte de carburant chez un droguiste	Indéterminé	
SSP4077271	Carrière, traitement des matérieaux	En arrêt	
SSP4077270	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077269	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4077268	Desserte de carburant et entretien dans	Indéterminé	
SSP4077267	Atelier de travail des métaux, anc.	Indéterminé	
SSP4077266	Teinturerie avec DLI	Indéterminé	
SSP4077265	Constructions métalliques avec	Indéterminé	
SSP4077264	Garage, tôlerie et DLI; Fonderie de	Indéterminé	
SSP4077263	Fabrication de plâtre avec DLI et dépôt	Indéterminé	
SSP4077262	DLI	Indéterminé	
SSP4077261	Chauffagiste avec desserte et DLI	Indéterminé	
SSP4077260	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077259	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077258	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077257	Commerce de cycles avec desserte, anc.	Indéterminé	
SSP4077256	Atelier de mécanique générale, anc.	Indéterminé	
SSP4077255	Station-service	Indéterminé	
SSP4077254	Garage CITROEN avec station-service	Indéterminé	
SSP4077253	Station-service	Indéterminé	
SSP4077252	Station-service ELF	Indéterminé	
SSP4077251	Entreprise générale de travaux publics	Indéterminé	
SSP4077250	Laverie Pressing "Lavo Mama"	Indéterminé	
SSP4077249	Station service	Indéterminé	
SSP4077248	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077247	Teinturerie	Indéterminé	
SSP4077246	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077245	DLI chez négociant en charbon et	Indéterminé	
SSP4077244	Garage avec desserte de carburant chez	Indéterminé	
SSP4077243	Desserte de carburant, anc. Fabrication	Indéterminé	
SSP4077242	Dépôt de ferrailles, anc. DLI dans usine	En arrêt	
SSP4077241	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077240	Garage PEUGEOT et DLI	Indéterminé	
SSP4077239	Pressing blanchisserie, anc. Laverie	Indéterminé	
SSP4077238	Garage et station service, anc. Garage et	Indéterminé	
SSP4077237	Garage, desserte de carburant et ateliers	Indéterminé	
SSP4077236	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077235	Desserte de carburant et DLI	Indéterminé	
SSP4077234	Desserte de carburant et atelier	Indéterminé	
SSP4077233	Fabrication de machines et outillages	Indéterminé	
SSP4077232	DLI pour un entrepôt de produits	Indéterminé	
SSP4077231	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4077230	DLI pour chauffage	Indéterminé	
SSP4077229	Dépôt de pétrole d'essence	Indéterminé	
SSP4077228	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077227	DLI pour l'immeuble "La Résidence"	Indéterminé	
SSP4077226	Garage et desserte de carburant, anc.	Indéterminé	
SSP4077225	Garage et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4077224	Desserte de carburant dans une épicerie	Indéterminé	
SSP4077223	Desserte de carburant	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4077222	Desserte de carburant et atelier	Indéterminé	
SSP4077221	Station service	Indéterminé	
SSP4077220	Station service et vulcanisateur	Indéterminé	
SSP4077219	Desserte de carburant dans une épicerie	Indéterminé	
SSP4077218	Teinturerie	Indéterminé	
SSP4077217	Mécanicien avec desserte	Indéterminé	
SSP4077216	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077215	Atelier de chaudronnerie, soudure et	En arrêt	
SSP4077214	Commerce de charbon (avec	Indéterminé	
SSP4077213	Atelier de rebobinage de moteurs et	Indéterminé	
SSP4077212	Entrepôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4077211	DLI	Indéterminé	
SSP4077210	Teinturerie	Indéterminé	
SSP4077209	DLI	Indéterminé	
SSP4077208	Fonderie d'alliages légers avec DLI	Indéterminé	
SSP4077207	Serrurerie	Indéterminé	
SSP4077206	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077205	Desserte	Indéterminé	
SSP4077204	Entrepôt de marchandises (produits	Indéterminé	
SSP4077203	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077202	Laverie	Indéterminé	
SSP4077201	Vente de cycles avec desserte	Indéterminé	
SSP4077200	Atelier d'imprimerie	En arrêt	
SSP4077199	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077198	Mécanicien avec desserte	Indéterminé	
SSP4077197	Station-service	Indéterminé	
SSP4077196	Construction mécanique	Indéterminé	
SSP4077195	Desserte	Indéterminé	
SSP4077193	Desserte	Indéterminé	
SSP4077192	Petite desserte de carburant	En arrêt	
SSP4077191	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077190	Transport avec DLI	Indéterminé	
SSP4077189	Entrepreneurs de transport avec	Indéterminé	
SSP4077188	Dépôt de mazout	Indéterminé	
SSP4077187	Desserte	Indéterminé	
SSP4077186	Desserte	Indéterminé	
SSP4077184	Marchand de cycles avec desserte	Indéterminé	
SSP4077183	Atelier chaudronnerie, soudure	Indéterminé	
SSP4077182	DLI	Indéterminé	
SSP4077181	Sté des magasins du Casino de St	Indéterminé	
SSP4077180	Blanchisserie	En arrêt	
SSP4077179	Ebénisterie avec atelier mécanique	Indéterminé	
SSP4077178	DLI dans une construction d'habitation	Indéterminé	
SSP4077177	DLI	Indéterminé	
SSP4077176	DLI	Indéterminé	
SSP4077175	Atelier de carrosserie et peinture	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4077174	Ebéniste	Indéterminé	
SSP4077173	Atelier de miroiterie	Indéterminé	
SSP4077172	Atelier de mécanique générale avec DLI	Indéterminé	
SSP4077171	Garage	Indéterminé	
SSP4077170	Serrurerie et chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4077169	Entrepôt destiné à la réception,	Indéterminé	
SSP4077168	Atelier de réparation autos et camions	Indéterminé	
SSP4077167	Station service	Indéterminé	
SSP4077166	Atelier de décolletage	Indéterminé	
SSP4077165	Station service	Indéterminé	
SSP4077164	Garagiste, épicier avec desserte	Indéterminé	
SSP4077163	Garage avec desserte, anc. Fonderie et	Indéterminé	
SSP4077162	Laverie - pressing	Indéterminé	
SSP4077161	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP4077160	Atelier de réparations de tracteurs	Indéterminé	
SSP4077159	DLI	Indéterminé	
SSP4077158	Atelier d'argenterie de glaces	Indéterminé	
SSP4077157	Station service à chariots mobiles	Indéterminé	
SSP4077156	Station service	Indéterminé	
SSP4077155	Fabrication de pâtes alimentaires avec	Indéterminé	
SSP4077154	Pressing et laverie	En arrêt	
SSP4077153	Laverie "Les Lavandières", anc. Droguerie	Indéterminé	
SSP4077152	Garage avec desserte et DLI	Indéterminé	
SSP4077151	Garage avec desserte, anc. Serrurerie	Indéterminé	
SSP4077150	Epicerie avec desserte	Indéterminé	
SSP4077149	"Relais de Côte Rousse" Station-service	Indéterminé	
SSP4077148	Résidence avec DLI	Indéterminé	
SSP4077147	"Garage du Colombier" avec desserte	Indéterminé	
SSP4077146	Fabrique d'eau de javel avec dépôt de	Indéterminé	
SSP4077145	Hospices civils avec DLI et buanderie	Indéterminé	
SSP4077144	Garage CITROEN avec atelier de	Indéterminé	
SSP4077143	Incinération de déchets hospitaliers,	Indéterminé	
SSP4077142	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077141	Production d'eaux gazeuses avec	Indéterminé	
SSP4077140	Imprimerie	Indéterminé	
SSP4077139	DLI	Indéterminé	
SSP4077138	Serrurerie	Indéterminé	
SSP4077137	Desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4077136	Garage avec desserte et DLI	Indéterminé	
SSP4077135	Tôlerie avec application de vernis	Indéterminé	
SSP4077134	DLI et desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4077133	DLI	Indéterminé	
SSP4077132	Décolletage	Indéterminé	
SSP4077131	Fabrication de fart et produits	Indéterminé	
SSP4077130	Atelier de nickelage chromage et	Indéterminé	
SSP4077129	Petite station-service	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4077127	Garage	Indéterminé	
SSP4077125	Entreprise de transports avec garage	Indéterminé	
SSP4077124	DLI	Indéterminé	
SSP4077123	Entreprise de travaux publics avec	Indéterminé	
SSP4077122	Dépôt de ferrailles avec garage et	Indéterminé	
SSP4077121	Desserte de carburants privée	Indéterminé	
SSP4077120	DLI et dépôt d'acides	Indéterminé	
SSP4077119	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP4077118	Desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4077117	Garage avec atelier de réparation de	Indéterminé	
SSP4077116	Station-service	Indéterminé	
SSP4077115	Pressing	Indéterminé	
SSP4077114	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4077113	Station-service	Indéterminé	
SSP4077112	DLI pour chauffage de bâtiment	Indéterminé	
SSP4077111	Station-service, anc. Dépôt d'huiles	Indéterminé	
SSP4077110	Atelier de recharge d'accumulateurs	Indéterminé	
SSP4077109	Station-service	Indéterminé	
SSP4077108	Transport automobile avec desserte	Indéterminé	
SSP4077106	Clinique avec DLI	Indéterminé	
SSP4077105	Garage avec atelier d'électricité	En arrêt	
SSP4077104	Atelier de rebobinage électrique	Indéterminé	
SSP4077103	Carrosserie avec desserte	Indéterminé	
SSP4077102	Atelier de découpe des métaux	Indéterminé	
SSP4077101	Station-service	Indéterminé	
SSP4077100	Distribution d'essence	Indéterminé	
SSP4077099	Tannerie	Indéterminé	
SSP4077098	"Station-service ELF de Chambéry-le-	Indéterminé	
SSP4077097	Entrepôt de peinture	Indéterminé	
SSP4077096	DLI pour chauffage collectif de la ZUP	Indéterminé	
SSP4077095	Atelier de chaudronnerie et tôlerie avec	Indéterminé	
SSP4077094	Fabrication de mastic au sable	Indéterminé	
SSP4077093	Fabrication de lessive et de peinture	Indéterminé	
SSP4077092	Atelier de travail du bois avec	Indéterminé	
SSP4077091	Chaudronnerie et serrurerie avec atelier	Indéterminé	
SSP4077090	Garage	Indéterminé	
SSP4077089	DLI	Indéterminé	
SSP4077088	Fonderie	En arrêt	
SSP4077087	Café avec desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4077086	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077085	Entreprise de transport avec desserte	Indéterminé	
SSP4077084	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4077083	Desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4077082	Station-service	Indéterminé	
SSP4077081	Commerce de cycles avec desserte	Indéterminé	
SSP4077080	Teinturerie et blanchisserie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4077079	Station-service	Indéterminé	
SSP4077078	Dépôt de peinture et vernis	Indéterminé	
SSP4077077	Fabrique de pâtes alimentaires avec DLI	Indéterminé	
SSP4077076	DLI	Indéterminé	
SSP4077075	Station-service	Indéterminé	
SSP4077074	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4077073	Savonnerie	Indéterminé	
SSP4077072	DLI et desserte de gasoil	Indéterminé	
SSP4077071	Dépôt de panneaux stratifiés avec DLI	Indéterminé	
SSP4077070	Fabrique de Vermouth avec DLI	Indéterminé	
SSP4077069	Magasin et entrepôt avec DLI	Indéterminé	
SSP4077068	Desserte d'essence temporaire pour	Indéterminé	
SSP4077067	Tôlerie et chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4077066	Station-service pour cycles	Indéterminé	
SSP4077065	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077064	Atelier de dégraissage	Indéterminé	
SSP4077063	Atelier de serrurerie et de soudure	Indéterminé	
SSP4077062	Epicerie avec desserte	Indéterminé	
SSP4077061	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077060	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4077059	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP4077031	Atelier de recaoutchoutage -rechape et	Indéterminé	
SSP4077030	Atelier de nickelage et orfèvrerie	Indéterminé	
SSP4077029	Chaudronnerie, tôlerie et serrurerie	Indéterminé	
SSP4077028	Laverie	Indéterminé	
SSP4077027	"AUTO RECTIFICATION" (rénovation de	Indéterminé	
SSP4077026	Garage et réparations automobiles	Indéterminé	
SSP4077025	Laverie, anc. Teinturerie et dégraissage	Indéterminé	
SSP4077024	Desserte de carburant chez un	Indéterminé	
SSP4077023	Stockage de fuel pour chaudière dans	En arrêt	
SSP4077022	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077021	Atelier de galvanoplastie	Indéterminé	
SSP4077020	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4077019	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077018	Garage avec atelier d'éléctricité auto	Indéterminé	
SSP4077017	Petite desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4077016	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077015	Atelierd e réparation de radiateurs	Indéterminé	
SSP4077014	Desserte de carburant dans uen épicerie	Indéterminé	
SSP4077013	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077012	Station service	Indéterminé	
SSP4077011	Blanchisserie industrielle	En arrêt	
SSP4077010	DLI pour chauffage	Indéterminé	
SSP4077009	DLI pour chauffage dans l' immeuble "Le	Indéterminé	
SSP4077008	DLI pour la Brasserie JORCIN Frères	Indéterminé	
SSP4077007	Station service	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4077006	DLI pour chauffage	Indéterminé	
SSP4077005	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4077004	Garage, atelier de réparation	Indéterminé	
SSP4077003	Atelier de réparation de véhicules	Indéterminé	
SSP4077002	Champ d'épandage d'ordures	Indéterminé	
SSP4077001	DLI pour immeuble "La Joie de Vivre"	Indéterminé	
SSP4077000	DLI pour chauffage d'une clinique	Indéterminé	
SSP4076999	DLI pour une vitrerie	Indéterminé	
SSP4076998	DLI pour HLM	Indéterminé	
SSP4076997	Atelier carrosserie avec peinture	Indéterminé	
SSP4076996	"LAV' EXPRESS" (blanchisserie)	Indéterminé	
SSP4076995	DLI	Indéterminé	
SSP4076994	DLI dans une blanchisserie	Indéterminé	
SSP4076993	Station service et garage	Indéterminé	
SSP4076992	DLI	Indéterminé	
SSP4076991	Atelier de soudure	Indéterminé	
SSP4076990	Chaine d'embouteillage du Vermouth et	Indéterminé	
SSP4076989	Usine de Bissy II (usine verre et textile)	Indéterminé	
SSP4076987	Desserte de carburant dans une fabrique	Indéterminé	
SSP4076986	Station service	Indéterminé	
SSP4076985	DLI pour l'immeuble "Le Plein Soleil"	Indéterminé	
SSP4076984	DLI	Indéterminé	
SSP4076983	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4076982	Usinage et DLI	Indéterminé	
SSP4076981	DLI	Indéterminé	
SSP4076980	Desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4076979	Garage et DLI dans Sté de BTP	Indéterminé	
SSP4076978	Dépôt de charbon et DLI	Indéterminé	
SSP4076977	Garage dans Sté BTP	Indéterminé	
SSP4076976	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4076975	Conditionnement et vente de fongicides	Indéterminé	
SSP4076974	Station service	Indéterminé	
SSP4076973	Garage RICOU - CITROEN (garage et	Indéterminé	
SSP4076972	Station service	En arrêt	
SSP4076971	Station service	Indéterminé	
SSP4076970	DLI	Indéterminé	
SSP4076969	Station service	Indéterminé	
SSP4076968	Stockage de pétrole dans une épicerie	Indéterminé	
SSP4076967	Station service	Indéterminé	
SSP4076966	Station service	Indéterminé	
SSP4076965	Assemblage d'appareils d'air	Indéterminé	
SSP4076964	Mécanique automobile	Indéterminé	
SSP4076963	Garage et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4076962	Atelier de bobinage et décolletage	Indéterminé	
SSP4076961	Chambéry Soudure (atelier de	En arrêt	
SSP4076960	Fabrication de savon	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4076959	Verrerie avec DLI	Indéterminé	
SSP4076958	Relais des Allobroges (station service)	Indéterminé	
SSP4076957	Garage et desserte de carburant dans	Indéterminé	
SSP4076956	DLI dans une entreprise de BTP	Indéterminé	
SSP4076931	Fabrication de verre textile, anc.	Indéterminé	
SSP4076906	Desserte	Indéterminé	
SSP4076905	Atelier de réparation mécanique autos	Indéterminé	
SSP4076904	DLI	Indéterminé	
SSP4076903	Dépôt de batteries d'accumulateurs	Indéterminé	
SSP4076902	Manufacture de balais avec blanchiment	Indéterminé	
SSP4076901	Station service	Indéterminé	
SSP4076900	DLI	Indéterminé	
SSP4076899	Usine avec DLI	Indéterminé	
SSP4076898	Atelier de réparation de pièces	Indéterminé	
SSP4076897	Maraîcher avec DLI	Indéterminé	
SSP4076896	Coopérative Laitière avec desserte	Indéterminé	
SSP4076895	Fonderie, chaudronnerie et charpentes	Indéterminé	
SSP4076894	Garage	Indéterminé	
SSP4076893	Garage autos avec desserte	Indéterminé	
SSP4076892	Fonderie de la graisse	Indéterminé	
SSP4076891	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4076890	Garage et carrosserie avec DLI, anc.	Indéterminé	
SSP4076889	Teinturerie avec dépôt de benzine	Indéterminé	
SSP4076888	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4076887	Atelier maréchalerie	Indéterminé	
SSP4076886	Station service	Indéterminé	
SSP4076885	Epicerie avec desserte	Indéterminé	
SSP4076884	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4076883	Desserte carburant	Indéterminé	
SSP4076882	Garage avec desserte	Indéterminé	
SSP4076818	Atelier de dorure et de réargenture	Indéterminé	
SSP4076669	Stockage de produits chimiques	Indéterminé	
SSP4076435	DLI	Indéterminé	
SSP4076266	Garage, atelier de mécanique et station	Indéterminé	
SSP4076187	station-service	En arrêt	
SSP4076164	Station-service	Indéterminé	
SSP4075926	Garage, station-service	Indéterminé	
SSP4075814	Atelier de travail des métaux	En arrêt	
SSP4075796	Garage, station-service Shell	En arrêt	
SSP4075724	Stand de tir dit des "Chevaliers Tireurs"	En arrêt	
SSP4075669	Garage pour deux roues	Indéterminé	
SSP4075642	Garage avec desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4075620	Métallurgie de l'aluminium, desserte de	Indéterminé	
SSP4075032	Commerce de cycles avec station-	Indéterminé	
SSP4074993	Desserte d'essence, anc. Manufacture de	Indéterminé	
SSP4074891	Usine à gaz	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4074890	Dépôts du Grand Verger	Indéterminé	
SSP4074889	Gros dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4074888	Entrepôt de réception, emmagasinage et	Indéterminé	
SSP536460	AGELIA	En arrêt	
SSP536428	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	En arrêt	
SSP536213	Grand - Chambéry ABATTOIR DE	En arrêt	
SSP536210	VALDELEC SAS	En arrêt	
SSP532619	COFELY GDF SUEZ - AGENCE SAVOIE	En arrêt	
SSP532296	GARAGE CHOUMOUS	En arrêt	
SSP531171	ZOLPAN RHONE ALPES	En arrêt	
SSP527762	LES GALERIES LAFAYETTE	En arrêt	
SSP527043	RUBANOX CHAMBERY	En arrêt	
SSP527040	ONYX	En arrêt	
SSP522574	STATION SERVICE COUDURIER	En arrêt	
SSP520495	EMI Exploitation Maintenance Ind	En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

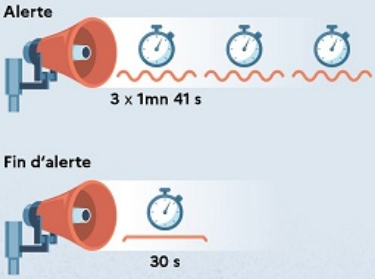

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Édité le 12/11/2026

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres[1] autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie**.

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

[1] Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :
https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement

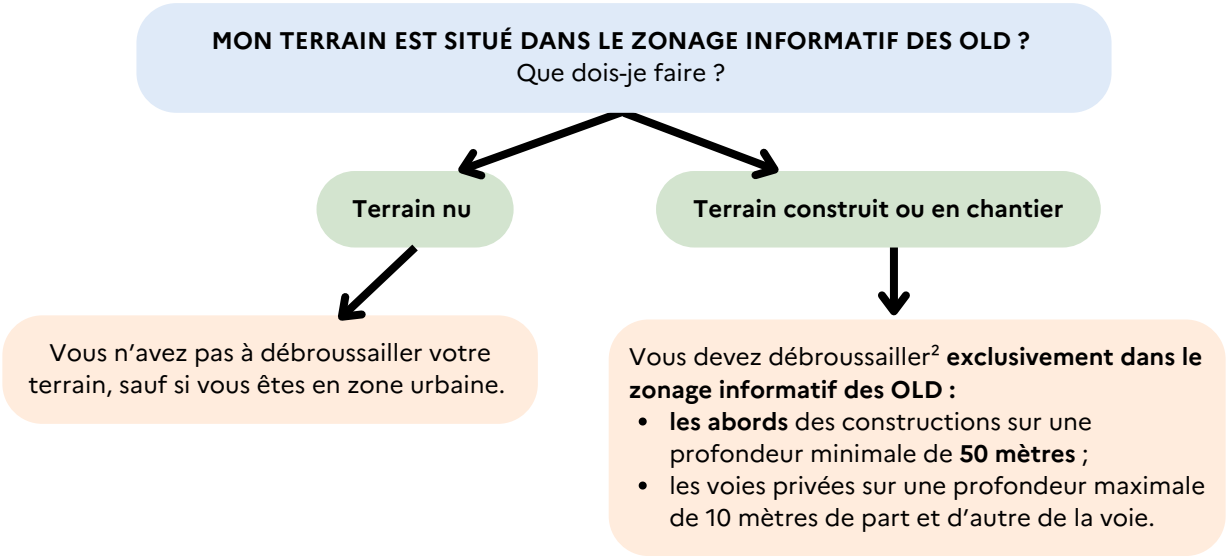

Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser (modèle de courrier) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

[2] Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.
[3] Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.

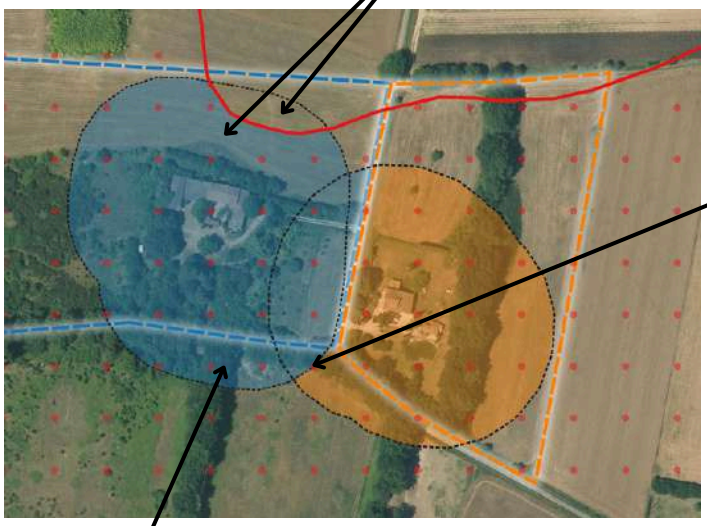

Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent** sur cette parcelle est **responsable du débroussaillement des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillement doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.

Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.

Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

Site internet de votre préfecture

Jedebroussaille.gouv.fr

Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques

Obligations légales de débroussaillement | Géorisques

Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité